

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10e jour du mois de septembre 2019 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) Messieurs Louis Laurier, Jean-François Perrier, Dean Brisson, Donald Richard et Madame Fanny Véronique Couture.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 et de la séance extraordinaire du 23 août 2019.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Traitement des matières organiques (droit de veto résolution 170-19)
- 5) Appel d'offres réserve de sable et sel à glace.
- 6) Appel d'offres système d'éclairage de la patinoire.
- 7) Installation de dos-d'âne rue Principale.
- 8) Adoption du règlement 333-19 modifiant le règlement 314-17 établissant la rémunération du personnel électoral.
- 9) Aménagement de la salle du conseil / mesure d'urgence.
- 10) Offre de services / système d'alerte à la population.
- 11) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 12) Correspondance : Lettre ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs/maladie débilante chronique des cervidés.
Travaux rue Principale.
Subvention, budget discrétionnaire du député (23 028\$).
- 13) Dépôt du procès-verbal du CCU.
- 14) Demande de dérogation mineure pour le 107, chemin Stanislas.
- 15) Offre de services professionnels - fourniture de personnel pour la gestion et l'opération des ouvrages de production d'eau potable.
- 16) Demande de don de Habillons un enfant.
- 17) Demande de soutien de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc.
- 18) Demande de Monsieur Benoit Chevalier, modification vitesse sur le chemin de Gray Valley pour 40km heure.
- 19) Demande de remboursement de Monsieur Jean-Maurice Peiffer.
- 20)
- 21) Demande installation de pancarte stationnement réservé face au 154 rue principale.
- 22) Regroupement d'achats (produits pétroliers).

- 23) Journée de la culture.
- 24) Parc Famille Provost / aménagement.
- 25) Lac-à-la-Loutre.
- 26) Compte-rendu bibliothèque par Carole Lachance.
- 27) Varia : a)
- 28) Période de questions.
- 29) Levée de la session.

RÉSOLUTION 193-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié ajout d'un sujet d'information au point 12, correspondance (Subvention budget discrétionnaire du député).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 194-19
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AOÛT 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 et de la séance extraordinaire du 23 août 2019, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux des séances du 13 août 2019 et du 23 août 2019 sont adoptés tel que rédigés.

Résolutions 167-19 à 192-19 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 195-19
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 9251 à 9289 inclusivement, pour un montant de 34 966.92\$ et des comptes à payer au 10/09/2019 au montant de 24 145.65\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5037 à 5084 inclusivement pour un montant de 22 446.60\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9273	Librairie Carpe Diem	Livres	725.60\$
9274	Carquest Canada ltée	huile, graisse, nettoyeur à freins	139.68\$
9275	Coopsco des Laurentides	Livres	130.00\$
9276	CRSBP des Laurentides	Signets anti-vandalisme Formation journée réseau	123.61\$
9277	Formules Municipales	Autocollants pour sceller enveloppe, scellés pour l'urne, registres de scrutin	49.41\$
9278	Fusion Signalisation	Ensemble feux de chantier	9 703.89\$
9279	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse (12/08)	505.89\$
9280	Maintenance en Plomberie	Réparer fuites pompe à chlore	467.90\$
9281	Matériaux R. McLaughlin inc.	Ampoules, néons, plafonniers, tire-fond, teflon, robinet, ciment, batteries 18V, peinture, ponceaux, puisards avec cadre et grille	7 417.57 \$
9282	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Fusibles	151.30\$
9283	M.R.C. des Laurentides	Bacs verts & noirs	1 230.46\$
9284	Nortrax Québec inc.	Ens. Barre d'accouplement	1 243.40\$
9285	PFD Avocat	Avis juridique / urbanisme	1 144.00\$
9286	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Location toilette du 11/08/19 au 08/09/19	155.22\$
9287	Services Informatique des Laurentides	Problème logiciel carburant	68.99\$
9288	Service Routier S. Prévost	Changer rod conduite, changement huile (pépine)	336.31\$
9289	Visa Desjardins	Clous, courrier recommandé, café, crème à café, lait, rouleaux, pinceaux, attaches cable papier hygiénique, sacs à ordures, étampes, fil débroussailleuse, essence	552.42\$
TOTAL			24 145.65 \$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
9251	Bell Mobilité	Cellulaires août 2019	138.28\$
9252	Hydro-Québec	Électricité station de pompage 791.08 \$ Électricité hangar 32.82 \$ Électricité garage 116.24 \$ Électricité maison des jeunes 36.53 \$ Électricité parc & terrain tennis 272.62 \$ Électricité caserne 153.77 \$ Électricité hôtel de ville 476.59 \$ Électricité réservoir gravitaire 62.71 \$	1 942.36\$
9253	J. M. Léonard inc.	Entretien réseau luminaire	1 368.22\$
9254	Maurice Guylaine	Frais déplacement 04/08, 08/08	50.46\$
9255	OBV RPNS	Adhésion 2019	100.00\$
9256	Maheux Marianne, Audet Cédric	Remboursement de taxes (trop payé)	113.86\$
9257	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	149.25\$
9258	Côté Alain	Remb. achat vêtements	80.48\$
9259	Hydro-Québec	Électricité puits aqueduc	86.47\$
9260	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Vidange fosse scellée 203, rue Principale	229.95\$
9261	Ministère du Revenu du Québec	DAS août 2019	9 079.05\$
9262	Receveur Général du Canada	DAS août 2019	3 327.64\$
9263	Labelle Sylvain	Remboursement de taxes (trop payé)	172.09\$
9264	Labrosse Vicky Ève	Remboursement de taxes (trop payé)	181.87\$
9265	ADMQ - Zone Laurentides	Inscriptions colloque de zone	390.00\$
9266	Charlebois Guylain	Appel d'urgence problème station de pompage	75.00\$
9267	Les Entreprises Bourget	Épandage abat-poussière liquide	7 933.28\$
9268	Eurofins Environex	Analyses d'eau août 2019	685.63\$
9269	L'Information du Nord	Avis public dépôt rôle évaluation 2è année	405.86\$

9270	Ministre des Finances	Permis de réunion 28/09/19	91.00 \$
9271	Municipalité du Canton Arundel	Service premiers répondants 2019 - 4è vers.	6 316.00\$
9272	Energies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	2 050.17\$
5037 -5084	Employés	Salaires août 2019	22 446.60\$
TOTAL			57 413.52\$

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 196-19
TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a utilisé son droit de veto sur la résolution 170-19, étant donné que des pourparlers sont en cours avec la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) en ce qui concerne la possibilité d'être desservie par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avant de statuer à nouveau sur cette résolution désire attendre la décision de la RITL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

QUE le vote sur cette résolution (170-19) soit reporté jusqu'à la prise de décision de la RITL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 197-19
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RÉSERVE DE SABLE/SEL HIVER 2019-2020

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 4 fournisseurs pour la préparation et la livraison de la réserve de sable/sel pour l'hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du contrat pour la réserve de sable/sel hiver à Excavation Lionel Provost pour la fourniture et la livraison de :

- 2 850 tonnes de sable tamisé transporté à notre site (110, chemin de la Rouge) au coût de 7.40 \$ la tonne tel que soumis en date du 28 août 2019 avec un mélange de 86 tonnes de sel à glace au coût de 119.95\$ la tonne. (Total 2936 tonnes sable et sel).

SOUSSIONNAIRE	SABLE	SEL
Excavation Lionel Provost	7.40 \$ / tonne	119.95\$/tonne
Les bois Ronds inc.	9.00 \$ / tonne	Aucune offre
Gilbert Miller & Fils	Aucune offre	Aucune offre
Sel du Nord	N/A	119.95\$/ tonne

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 198-19

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION CHANGEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture et l'installation de :

- 8 nouveaux luminaires au Del avec minuterie sur 4 nouveaux poteaux de bois de 45 pieds classe 3.
- Le changement de l'entrée électrique existante de 100A pour une entrée de 200A.

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) soumission suite à cet appel d'offres, le second soumissionnaire ne disposant pas du temps nécessaire pour effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE les Comités des Loisirs contribuera au projet pour un montant de 5 550\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que l'offre reçue de J.M. Léonard Électricien inc. en date du 28 août 2019 au montant de 18 135\$ plus taxes est acceptée. La municipalité prendra en charge les travaux d'excavation et de pose des poteaux.

Les fonds nécessaires à l'exécution de ces travaux seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 199-19

INSTALLATION DE DOS-D'ÂNE RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la résolution 156-19 autorisait l'installation de dos-d'âne;

ATTENDU QUE suite aux informations obtenues il s'avère que l'installation de dos-d'âne occasionne plusieurs désagréments (bruit, accélération, vibration, problème lors de travaux de déneigement) ;

ATTENDU QU'il existe d'autres moyens de réduire la vitesse (radar, signalisation);

ATTENDU QUE le conseil n'est pas unanime sur l'installation de dos-d'âne;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Qu'un vote soit fait sur l'installation de dos-d'âne.

3 conseillers sont pour, 2 conseillers sont contre, la mairesse ayant utilisé son droit de vote sur cette décision et étant contre l'installation de dos-d'âne, le vote étant égale la décision est donc rendue à la négative. La résolution 156-19 est donc abrogée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 200-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 333-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 314-17 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a procédé à la modification du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (LERM chapitre E-2.2,a.580) et que cette nouvelle réglementation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à l'avis publié dans la Gazette officielle du Québec du 19 janvier 2019, page 107;

ATTENDU QUE pour faire suite à cette modification nous devons modifier certains tarifs afin de rendre conforme le règlement 314-17, au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2019 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 314-17 dans le but d'ajuster certaines rémunérations afin de rendre ce règlement conforme à la loi;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Qu'un règlement numéro 333-19 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement est identifié par le numéro 333-19 et s'intitule « Règlement 333-19 modifiant le règlement 314-17 établissant la rémunération du personnel électoral ».

ARTICLE 2 :

L'article 2.1 intitulé « Président d'élection »; est modifié de la façon suivante :

Par le remplacement au paragraphe 1) du montant de 550\$ par le montant 575\$.

Le paragraphe 1) de l'article, 2.1 se lit dorénavant comme suit :

- 1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 575\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,46\$/électeur.

ARTICLE 3 :

L'article 2.4 intitulé « Membre d'une commission de révision de la liste électorale »;

Est modifié de la façon suivante, par le remplacement du texte « 16\$ pour chaque heure », par le texte suivant : « 18\$ pour chaque heure ».

ARTICLE 4 :

L'article 2.5 intitulé « Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale » :

Est modifié de la façon suivante, par le remplacement du texte « 15\$ pour chaque heure », par le texte suivant : « 16\$ pour chaque heure ».

ARTICLE 5:

L'article 2.6 intitulé « Responsable du registre ou adjoint à celui qui n'est pas un fonctionnaire municipal lors de la tenue d'un référendum » :

Est modifié de la façon suivante, par le remplacement du texte « 15\$ pour chaque heure », par le texte suivant : « 16\$ pour chaque heure ».

ARTICLE 6: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 201-19
OFFRE DE SERVICES / SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

ATTENDU QU'une subvention de 4 500\$ a été accordée dans le cadre du volet 1 du programme d'aide financière pour le soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE l'une des actions visées dans la demande de subvention était la mise en place d'un système d'alerte à la population;

ATTENDU QUE la compagnie Telmatik a fait une démonstration d'un système permettant d'aviser rapidement et efficacement les citoyens de façon simultanée en ayant recours aux méthodes suivantes :

- SMS (messagerie texte)
- Courriel
- Appel automatisé

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que l'offre de services reçue de Telmatik en date du 13 août 2019, pour l'implantation d'un système d'alerte à la population est acceptée, laquelle se décrit de la façon suivante :

DESCRIPTION	COÛT
Frais d'implantation : (frais unique)	350.00\$
Tarifification annuelle :	1, 500.00\$
Inclus : <ul style="list-style-type: none">➤ Base de téléphone de Canada 411➤ Formation des employés➤ Mise à jour annuelle de la base de données➤ Service d'urgence disponible 24/7	

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-19
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 19 JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-19
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 107, CHEMIN STANISLAS
NUMÉRO 43-19

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 107, chemin Stanislas et consistant en :

Régulariser l'implantation du bâtiment principal existant, localisé à environ 1.96 mètre de la ligne latérale au lieu de 3 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 6.2.2 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur ;

Régulariser la distance d'espacement de 1.92 mètre entre le bâtiment complémentaire (remise en bois d'un étage) et le bâtiment principal au lieu de 3 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 7.6.4 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur ;

Régulariser l'empiètement des galeries et du solarium excédant de plus d'un (1) mètre dans les marges de recul latérales, se retrouvant ainsi à moins de 2 mètres des lignes latérales, le tout tel qu'exigé à l'article 6.4.1.1 du règlement de zonage numéro 199-02 et amendements présentement en vigueur ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée sans modification.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé. Après délibération.

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à régulariser plusieurs problèmes de non-conformités à la réglementation présentement en vigueur des bâtiments déjà existants;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la demande de dérogation soit acceptée sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-19

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS - FOURNITURE DE PERSONNEL POUR LA GESTION ET L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QU'une demande d'offre de services professionnels a été faite à la compagnie Nordikeau, pour la fourniture de personnel de remplacement pour la gestion et l'opération des ouvrages de production d'eau potable situés à Huberdeau, consistant entre autres à :

- Fournir (1) technicien qualifié en traitement des eaux en remplacement lors de vacances;
- Suivi à distance les fins de semaine et intervention sur place au besoin.

ATTENDU QUE l'offre reçue est trop dispendieuse pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que l'offre reçue de Nordikeau en date du 21 août 2019 est refusée, celle-ci étant trop dispendieuse.

Que la directrice générale est autorisée à contacter les municipalités d'Amherst, Brébeuf et la Conception afin de voir la possibilité d'établir un projet d'entente de partage d'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-19

DEMANDE DE DON DE HABILLONS UN ENFANT

ATTENDU QU' Habillons un enfant, organisme sans but lucratif ayant été fondé en 2015 et qui a pour mission d'offrir des vêtements neufs à des enfants de 0 à 17 ans dont les familles éprouvent des difficultés financières, nous a fait parvenir une demande de don dans le cadre de sa campagne de financement 2019;

ATTENDU QU'en 2018, 256 enfants ont été habillés, dont 20 d'Huberdeau;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue lors de la confection des prévisions budgétaires 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Qu'un montant de 100\$ soit octroyé à l'organisme Habillons un enfant pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 206-19

SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET SUPPORT MORAL POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions de dollars en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000\$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

D'appuyer et de soutenir moralement la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans ces démarches pour le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-19

DEMANDE DE MONSIEUR BENOIT CHEVALIER / MODIFICATION DE LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE GRAY VALLEY

ATTENDU QUE le 29 juillet 2019 Monsieur Benoit Chevalier demandait par courriel à ce que la vitesse sur le chemin de Gray Valley soit réduite à 40 kms;

ATTENDU QUE lors de la séance du 13 août 2019 le conseil avait informé Monsieur Chevalier que cette demande serait étudiée et qu'une décision serait rendue lors d'une

prochaine séance étant donné que la réglementation devait être modifiée advenant un changement de vitesse sur ce chemin;

ATTENDU QUE le 2 septembre 2019 Monsieur Chevalier transmettait un courriel au conseil l'informant que la vitesse présentement en vigueur de 60kms lui convenait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que ce dossier soit clos, aucune modification ne devant être apportée à la réglementation présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-19

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE MONSIEUR JEAN-MAURICE PEIFFER

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Maurice Peiffer a fait parvenir une facture pour des dépenses non autorisées pour des articles divers pour l'activité Pickleball;

ATTENDU QU'avant d'effectuer des achats une personne doit être autorisée et obtenir les approbations nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la demande de remboursement est refusée, cette demande n'étant pas conforme à la politique d'achat de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 209-19

DEMANDE INSTALLATION DE PANCARTE STATIONNEMENT RÉSERVÉ FACE AU 154 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE les locataires du Resto-bar aux Bons Vivants demandent à ce qu'une signalisation soit installée en face de leur commerce situé au 154, rue Principale afin de réserver le stationnement pour leurs clients;

ATTENDU QUE ce stationnement est public et qu'il ne peut être réservé au profit d'une personne ou d'un commerce;

ATTENDU QUE ce stationnement sert également aux utilisateurs du corridor aérobique, infrastructure pour laquelle la municipalité contribue à l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à faire préparer pour l'année 2020 un panneau incitatif demandant aux gens d'utiliser le stationnement de l'hôtel de ville, lorsqu'ils prévoient laisser leurs véhicules stationnés pendant plusieurs heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 210-19
JOURNÉE DE LA CULTURE / BUDGET

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 juin 2019, résolution 147-19, un budget de 1 700\$ taxes incluses a été octroyé à Monsieur Dean Brisson pour l'organisation de la journée de la culture;

ATTENDU QUE le projet soumis prévoit des dépenses de 1 800\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le budget accordé pour l'organisation de la journée de la culture est augmenté à 1 800\$ plus taxes,

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 211-19
PROJET DE STATION DE LAVAGE

ATTENDU QUE la municipalité désire prendre des mesures afin de protéger les cours d'eau;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-François Perrier désire obtenir un mandat afin de soumettre 3 propositions pour l'aménagement d'une station de lavage pour les embarcations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que Monsieur Jean-François Perrier est mandaté pour soumettre au conseil 3 propositions visant l'aménagement d'une station de lavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 212-19
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.